



## Demande de mon contrat de travail

Par **audrey**, le **15/01/2011** à **12:08**

Bonjour,

alors voilà, j'ai une propriétaire qui me demande mon nouveau contrat de travail alors que c'est un Cdd et qu'elle a déjà eu mon ancien contrat de travail lors de la constitution de mon dossier pour la location en a t'elle le droit?

Et aussi nous avons un chien et nos voisins ont poser plainte a la propriétaire du coup elle nous a envoyer un courrier avec accusé réception qui dit que si nous ne faisons rien elle est en droit de résilier notre bail alors que nous avons déjà acheter deux collier anti-aboiement(facture a l'appui) qui nous ont ete volé. a t'elle le droit de résilier le bail pour cela ? merci beaucoup de vos réponse.

Par **mimi493**, le **15/01/2011** à **12:46**

Le bailleur n'a aucun droit de demander votre contrat de travail en cours de bail.

Si vos chiens provoquent un trouble anormal du voisinage (il vous appartient de faire en sorte qu'ils n'aboient pas, ne gênent personne, vous avez une obligation de résultats. Le fait de dire que vous essayez sans que ça fonctionne, ne marche pas. Rachetez des colliers anti-aboiements), le bailleur peut ne pas renouveler le bail car vous ne remplissez pas une obligation essentielle du locataire : jouir paisiblement du bien loué.